

A CONSERVER PAR LA FAMILLE



TARIFS COLLEGE EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

FRAIS FIXES OBLIGATOIRES <i>par élève inscrit au collège</i>		COUT ANNUEL FORFAITAIRE €
Frais de dossiers (non remboursable en cas de désistement) Pour toute première inscription dans l'Etablissement		90
Cotisations obligatoires (dont assurance groupe élèves) reversées aux structures de l'enseignement catholique		90
Contribution des familles		775
Participation aux moyens numériques		37
Natation <i>pour les 6ème</i>		120
Formation et diplôme 1 ^{er} secours <i>pour les 4ème ou nouveaux 3ème</i>		15
CAUTION pour les livres prêtés par le collège: (1 chèque par élève à fournir à <u>la rentrée</u> lors de la remise des livres)		100
FRAIS ANNEXES (SELON LE CHOIX DE LA FAMILLE) <i>par élève inscrit au collège</i>		COUT ANNUEL FORFAITAIRE €
Cotisation volontaire APEL Association des Parents d'Elèves (<i>une cotisation par famille quel que soit le nombre d'enfants inscrits</i>)		29
Forfait demi- pension	5 jours (avec le mercredi midi) <i>semaine complète du lundi au vendredi</i>	1 140
	4 jours (sans le mercredi midi) <i>exclusivement lundi, mardi, jeudi et vendredi de la même semaine</i>	1 025
Repas occasionnels <i>pour les externes ou repas au-delà du forfait facturé</i>		9.00 € le repas Facturation séparée
Etude du soir (de 17h15 à 18h15)		235
Ramassage scolaire : 2 tarifs selon la situation de l'élève		<i>inscription effectuée par le collège</i> (voir tableau des circuits et arrêts)
<p><i>Tarif prévisionnel du Département avec Subvention totale :</i></p> <p>Si le domicile de l'élève se trouve sur l'une des communes suivantes : La Brède, St Morillon, Saucats, St Selve ou Cabanac et Villagrains</p> <p>et si le domicile de l'élève se situe à plus de 3 km du collège Rambaud</p> <p style="text-align: center;">ou bien</p> <p>Si l'élève suit une option qui n'est pas dispensée dans le collège public du secteur de son domicile (la carte des options est validée par le Rectorat en début d'année scolaire)</p>		136
sinon		
Tarif prévisionnel du Département <i>avec Subvention partielle</i>		816
<p>IMPORTANT : <i>En raison de possibles surcharges sur les circuits de ramassage scolaire, le service des transports du Département pourra mettre sur liste d'attente toute inscription postérieure au 1^{er} Juin 2019.</i></p>		